



**Pouvoir adjudicateur :**

**Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble  
13, Avenue de la Gare  
46700 Puy-l'Evêque**

# **ACCORD-CADRE**

En application des articles 28 et 76 du Code des Marchés Publics

## **FOURNITURE DE PRODUITS PETROLIERS**

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Date limite de réception des offres : **lundi 22 mars 2010 à 16 heures****

**Accord-cadre n° 2010-01**

## **Préambule**

L'accord cadre est un contrat ayant pour objet d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix et les quantités envisagées.

L'accord cadre est conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques, il accorde en conséquence une exclusivité unique ou partagée aux prestataires retenus pour une durée déterminée.

Les marchés subséquents passés sur le fondement de cet accord peuvent compléter ses dispositions sans le modifier substantiellement.

Le présent accord cadre est passé en application de l'article 76 du code des marchés publics.

## **Article 1 : Objet de l'accord cadre et allotissement**

La présente consultation consiste à la désignation de prestataires à un accord cadre pour la **fourniture et livraison de produits pétroliers** pour les services de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble.

L'accord comprend deux lots, les candidats peuvent se présenter à un ou à l'ensemble des lots.

- *Lot n° 1 Achat de Fuel domestique*  
Mini : 600 hectolitres  
Maxi : 1000 hectolitres
  
- *Lot n° 2 Achat de gasoil*  
Mini : 1000 hectolitres  
Maxi : 1400 hectolitres

## **Article 2 – Nature de la consultation**

La présente consultation est menée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (Décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006), il s'agit d'un accord cadre à procédure adaptée.

## **Article 3 – Forme des marchés subséquents**

L'accord cadre donnera lieu à des marchés subséquents de fourniture de produits pétroliers.

## **Article 4 – Durée du marché**

La durée de l'accord est de **12 mois** à compter de la notification au(x) titulaire(s).

## **Article 5 – Variantes**

Les variantes ne sont pas acceptées.

## **Article 6 – Conditions de présentation des plis**

### **6.1. Modalités de transmission des propositions**

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté à l'adresse suivante :

*Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble*  
*13 avenue de la gare*  
*46700 PUY-L'EVEQUE*

Sur ce pli cacheté figurent les mentions suivantes :

<p><b>Accord cadre produits pétroliers</b></p> <p><b>NE PAS OUVRIR CETTE ENVELOPPE</b></p>
--

Les propositions doivent être rédigées en langue française conformément à la loi n° 94-665 du 4 août 1994.

### **6.2. Date limite de réception**

Les plis contenant les propositions sont transmis par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés contre récépissé :

Les réceptions sont assurées du **lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h30 à 16 h 00**

**Les offres devront impérativement parvenir avant le **lundi 22 mars 2010 à 16 heures****

### **6.3. Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date de limite fixée pour la réception des offres prévue à l'article 6.2. du présent règlement.

### **6.4. Contenu de l'enveloppe**

#### **- Documents relatifs à la candidature :**

Le candidat fournira une lettre de candidature (DC4 ou document équivalent) et les éléments ou documents suivants : situation juridique , références requises.

Le candidat produira le DC5 ou à défaut établira une attestation sur l'honneur :

- . qu'il n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir aux marchés publics,
- . qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L 324-10, L 125-1 et L 125-3 du code du travail,
- . qu'il a satisfait à l'ensemble des obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du code des marchés publics (à l'issue du choix des offres, la personne publique demandera au candidat retenu de fournir les documents fiscaux et sociaux obligatoires pour l'attribution du marché).

Pour les candidats employant des salariés :

« J'atteste que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3 et L.620-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Pour les candidats employant au moins 20 salariés et soumis à l'article L.323-1 du code du travail (obligation d'emploi de travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés) :  
« J'atteste avoir souscrit la déclaration visée à l'article L.323-8-5 du code du travail ou avoir, le cas échéant, versé la contribution visée à l'article L. 323-8-2. »

#### **- Documents relatifs à l'offre :**

L'offre se compose des pièces suivantes :

- l'acte d'engagement avec l'offre du candidat
- l'accord-cadre complété et signé
- descriptif des moyens mis en œuvre pour assurer l'exécution de l'accord-cadre
- un relevé d'identité bancaire ou postal

Le candidat retenu à l'issue de la présente procédure devra fournir en plus des documents du marché, dans le délai qui lui sera imparti par le pouvoir adjudicateur :

- DC6 : déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (ci-joint)
- DC7 : les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Le candidat établi dans un Etat autre que la France produira un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou l'administration compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

### **Article 7 – Déroulement de la consultation-sélection**

#### **7.1. Sélection des titulaires de l'accord cadre**

Le pouvoir adjudicateur vérifie la conformité des dossiers à l'article 6 du présent règlement ; s'il constate que des pièces réclamées sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à cinq jours.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des dispositions du code des marchés publics ou qui ne présentent pas les garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises par le pouvoir adjudicateur.

Le présent accord cadre sera attribué à au moins trois titulaires, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres. L'accord cadre aura au maximum cinq titulaires.

## **7.2. Critère de sélection des titulaires**

Le pouvoir adjudicateur désigne les titulaires du présent accord cadre en fonction des critères de sélection suivants :

- Délais de livraison (60%)
- Du critère environnemental (20%) : proximité géographique en vue de limiter l'émission de gaz à effet de serre
- Prix des produits (20 %) : remise d'un bordereau des prix indicatifs

### **Article 8 – Modalités de sélection des offres aux marchés subséquents**

Pendant la durée de l'accord cadre les marchés publics conclus sur la base de cet accord cadre seront attribués après remise en concurrence de tous les titulaires de l'accord cadre.

La remise en concurrence interviendra lors de la survenance du besoin. La remise en concurrence se fera par **courrier électronique**.

Les acheteurs enverront une lettre de remise en concurrence par **courrier électronique**, détaillant les produits. Les titulaires doivent répondre obligatoirement, l'absence d'offre fait l'objet de pénalité au titre de l'article 13 de l'accord cadre.

La réponse se fait uniquement par **courrier électronique le jour même avant 15 heures aux adresses mail suivantes :**

- **Service ordures ménagères et piscine : [ourtoule.ccvlv@wanadoo.fr](mailto:ourtoule.ccvlv@wanadoo.fr)**
- **Service voirie : [dacosta.ccvlv@orange.fr](mailto:dacosta.ccvlv@orange.fr)**

L'acheteur réalise sa sélection en fonction des critères suivants pour chaque lot :

- Prix proposé : 80 %
- Délai de livraison : 20 %

Le candidat retenu reçoit par **télécopie** un bon de commande validant sa proposition. Les candidats non retenus seront informés par courrier électronique.

### **Article 9 – Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement technique :

Services ordures ménagères et piscine :

Mr Gilles Ourtoule

Tél : 05.65.36.06.06

Fax : 05.65. 36.49.26

Service voirie :

Mr Didier Oulières

Tél : 05.65.21.32.78

Fax : 05.65.30.81.65